

Relevé de décisions de la Commission Paritaire Nationale de la fédération des ESH

Séance du mercredi 15 avril 2015

Collège Salariés

Présents

Antonio MARTINS, CFDT, Titulaire
Christophe LE QUERE, CFDT, Suppléant
Patrice PICAUD, CFE-CGC, Titulaire
Jocelyne SYLVA-MENDY, CFE-CGC, Suppléante
Stéphane DUBOS, CFTC, Titulaire
Cynthia DUBOIS, CFTC, Suppléante
Jean-Louis DUMAS, CGT, Suppléant
Chantal JOUANNEAUX, CGT-FO, Titulaire

Absents excusés

Jean-Jacques GRANDCOIN, CGT, Titulaire
Patricia CAMPIN, CGT-FO, Suppléante

Collège Employeurs

Philippe DE NIJS
Sébastien COLIN
Odile LE VEN
André INDIGO
Didier POUSSOU
Philippe VAREILLES
Nicolas MULLER

Valérie FOURNIER
Elisabeth ESTIGNARD
Jean-Claude QUEMIN
François MELIN
Marc LELIEVRE
Christine JUILLAND

Sandrine ALOZY, secrétaire de la CPN et Directrice du Pôle Ressources Humaines

Ouverture des travaux à 14h30 sous la présidence de Monsieur Philippe DE NIJS

Il a été décidé d'un commun accord entre les représentants des délégations salariés et employeurs ce qui suit :

1. Validation du relevé de décisions de la séance du 18/03/2015

Cf. annexes 1 et 2

Les membres de la délégation salariés souhaitent que le relevé de décisions soit complété de la manière suivante (en gras) :

« 4. Méthode de travail paritaire de mise à jour de la Convention Collective Nationale des esh (...) Les membres de la Commission Paritaire Nationale valident en séance le contenu du protocole d'accord relatif à la mise à jour de la Convention Collective Nationale des esh du 27 avril 2000 sous réserve de la validation définitive des instances de chaque organisation syndicale. »

Décision des membres de la CPN : le relevé de décisions une fois complété est validé à l'unanimité.

2. Validation du relevé de décisions de la séance du 18/03/2015 de la commission d'interprétation

Cf. annexe 3

Décision des membres de la CPN réunie en commission d'interprétation : le relevé de décisions est validé à l'unanimité.

3. Validation des propositions concernant les thèmes de travail évoqués lors de la séance de la CPNEF du 15/04/2015

1. Validation du relevé de décisions de la séance du 18/03/2015

Cf. annexes 1 et 2

Décision des membres de la CPNEF : le relevé de décisions est validé à l'unanimité.

2. Taux de prise en charge UNIFORMATION

La note technique UNIFORMATION a été transmise le 14/04/2015 au secrétariat de la CPNEF.

Validation des taux de prise en charge des différents dispositifs de formation sur la base des délibérations du Conseil d'Administration d'UNIFORMATION

Pour rappel, les taux en vigueur dans nos accords de [2005](#), [2007](#) et de [2011](#), sont les suivants :

« Sur la base du bilan communiqué par l'organisme paritaire collecteur agréé sur la consommation des fonds disponibles au titre de la collecte professionnalisation mutualisée et des simulations intégrant les prévisions sur les années suivantes la CPNEF pourra, par simple décision prise au sein de cette instance, confirmer ou faire varier ces mêmes barèmes forfaitaires [des Périodes et Contrats de Professionnalisation] dans l'intervalle suivant minimum 9,15 €/ heure, maximum 20 €/ heure ».

Monsieur PATTEGAY, UNIFORMATION, intervient en séance pour présenter la note technique sur les enjeux de la professionnalisation :

« Note sur le dispositif Professionnalisation Branche des ESH

Bilan 2013 livré en Juillet 2014

Collecte Brute : 5 020 K€ // Dépenses : 4 446 K€

- ⇒ Dépenses liées à la mobilisation des
- CP (1 999 K€),
 - PP éligibles et non éligibles (634 K€)
 - DIF (1 813 K€)

Retour sur investissement : 88%

Bilan provisoire 2014 (Avril 2015)

Collecte Brute 2013 : 5 020 K€ // Dépenses : 6 271 K€

- ⇒ Dépenses liées à la mobilisation des
- CP (2 349 K€),
 - PP éligibles et non éligibles (829 K€)
 - DIF (2 780 K€)
 - Tutorat & AEFT (311 K€)

Retour sur investissement : 125%

Estimation 2015

Collecte nette estimée : 3 131 K€

Les dépenses 2014 et le contexte 2015 :

- En 2014, UNIFORMATION a mobilisé plus de 151 Millions d'€ sur les fonds de la Professionnalisation pour une collecte brute de 98 Millions d'€.
- La baisse du taux de contribution « Professionnalisation », passant de 0,5% à 0,3% pour les plus de 10 salariés, suite à la réforme de 2014.

- L'OPCA maintient la prise en charge à 9,15€ de l'heure pour le dispositif « Contrat de Professionnalisation » afin de permettre, le cas échéant, l'accès à la péréquation FPSPP.
- La définition de critères spécifiques par branche pourrait se faire sur le périmètre financier mis à disposition par le CA.

Concernant le souhait de prise en charge plus importante, la proposition technique d'Uniformation est de flécher une partie des fonds conventionnels 2015 de la branche en complément des forfait horaires des périodes de professionnalisation, ciblées comme telles, ou de s'appuyer sur le report de fonds 2014 encore disponible pour alimenter cet abondement.

Le détail des ressources 2015 prévisionnels

⇒ Sur la base d'une collecte brute de 74 500 K€, collecte nette estimée à 65 446 K€

		Prevision du 16/12/2014 en k€
Contrats professionnalisation	de	20 000 k€
Périodes professionnalisation	de	35 000 k€
Dont emplois d'avenir		7 700 k€
AEFT		6 700 k€
Formation de tuteurs		40 k€
POEI		260 K€
POEC		3 000 K€
Cofinancement CPF		-
Solde disponible		446 k€
Total		65 446 k€



Nous anticipons la raréfaction des moyens, puisque 50% de l'enveloppe « Périodes de Professionnalisation - hors emplois d'avenir - est engagée.

Seront présentées lors du prochain CA des propositions d'accompagnement des branches s'appuyant sur leur priorité avec une communication construite avec elles. »

Décisions des membres de la CPNEF : Après échanges en séance, les membres de la CPNEF décident à l'unanimité de mandater Monsieur Didier POUSSOU, administrateur au sein d'UNIFORMATION, pour demander que soit mise en place une gestion singularisée pour la branche des esh concernant la professionnalisation. Cette singularité est adoptée à l'unanimité et les demandes de financement sont les suivantes :

- 18 euros de l'heure pour les périodes de professionnalisation,
- 15 euros de l'heure pour les contrats de professionnalisation.

Par ailleurs, et comme le propose le représentant UNIFORMATION, les membres de la CPNEF acceptent que le dispositif « professionnalisation » fasse l'objet de budgets identifiés et séparés par branche.

Enfin, les membres de la CPNEF formulent un accord de principe en faveur de la mise en place d'un système de mutualisation par famille de branches qui présentent des similitudes au sein de l'OPCA.

3. Fonctionnement du CFESS

Cf. annexes 3 et 4

Note UNIFORMATION :

« Vous trouverez un exemple de lettre type d'autorisation d'absence au titre d'un Congé Formation Economique Sociale et Syndicale, à destination des employeurs ESH.

Enfin, je propose un premier mode opératoire en deuxième PJ, pour consultation. Il reprend simplement en une page A4 les critères et périmètre que les OS m'ont transmis en séance Mercredi. C'est donc un document de travail que je soumetts à l'ensemble des Membres pour avis. D'ailleurs, j'attire l'attention des Membres CPNEF sur les deux points suivants :

Prise en charge de la rémunération :

UNIFORMATION pourra demander à l'employeur les justificatifs liés à la formation pour pouvoir s'assurer de l'imputabilité de la demande (notamment si celle-ci n'est pas directement en lien avec une action prise en charge via une OS identifiée). Ainsi, UNIFORMATION invite les ESH à renseigner systématiquement l'Organisme de Formation prévu, et leurs propres coordonnées pour envisager des relances concernant les pièces à fournir. En outre, le remboursement de la rémunération ne peut être conditionné par une quelconque position du référent syndical.

⇒ Je rajoute cela car le congé de formation économique, sociale et syndicale est ouvert à l'ensemble des salariés (adhérents ou non à un syndicat).

Gestion des fonds non utilisés et clôture des droits :

La période s'entend sur l'année civile N puis sur les deux premiers mois de l'année N+1. Passée cette période (février N+1), les fonds de chaque enveloppe seront mutualisés et répartis selon les règles définies plus haut.

⇒ Ici, j'anticipe un éventuel décalage (tel que nous pouvons le connaître dans la gestion de la Formation Professionnelle Continue) entre l'accord de financement, l'autorisation d'absence, la planification de la formation et le démarrage de celle-ci. »

Décisions des membres de la CPNEF : les membres de la CPNEF décident à l'unanimité :

- Que soit modifié le projet de courrier de demande d'utilisation du CFESS par les services d'UNIFORMATION avec retour au secrétariat de la CPNEF dans les meilleurs délais,
- Qu'une part du budget CFESS soit réservée aux syndicats non représentatifs et que ce budget soit abondé des sommes non versées par les esh au titre de la collecte 2014, dont le montant définitif doit être communiqué par UNIFORMATION aux membres de la CPNEF dans les meilleurs délais et au plus tard le 20/05/2015,
- Enfin, la procédure de validation des demandes de CFESS est arrêtée de la manière suivante : les demandes sont adressées à UNIFORMATION (cf. courrier de demande) qui contacte chaque référent syndical pour validation. Pour les syndicats non représentatifs, les demandes qui remplissent les conditions sont validées au fil de l'eau et jusqu'à épuisement des fonds par UNIFORMATION qui assure un reporting aux membres de la CPNEF.

4. Accord formation

Fin de la période d'ouverture à la signature de l'accord le 15/04/2015.

Les représentants des organisations syndicales font part en séance de leur refus de signer l'accord transitoire proposé à la signature.

Les membres de la délégation employeurs prennent acte de cette décision et rappellent aux représentants des organisations syndicales que si les parts conventionnelles existantes demeurent, les salariés de la branche professionnelle des esh n'auront pas accès aux formations spécifiques de notre secteur dans le cadre de leur CPF, puisque la liste CPF spécifique pour notre branche professionnelle aurait été définie par cet accord.

La délégation employeurs rappelle qu'elle a lancé une démarche de recueil d'informations et de pratiques auprès de l'ensemble des esh afin de préparer un accord formation pour les années à venir

et permettre de négocier un accord qui aurait un caractère plus pérenne puisque l'accord non signé n'avait un caractère que transitoire.

Informations et questions diverses

- **COPANEF**

Débriefing des réunions du 1^{er} et 2 avril 2015 du COPANEF concernant le socle de compétences et la liste CPF inter-professionnelle.

Julien MESTRE prépare pour la prochaine réunion deux notes techniques sur le socle de compétences et sur la liste CPF inter-professionnelle (avec précision des formations certifiantes proposées par l'AFPOLS).

- **Nominations UNIFORMATION groupes de travail et commissions pour la branche des esh :**

Cf. annexe 5

Commission paritaire CIF : Julien MESTRE (suppléant)

Commission paritaire professionnalisation : Didier POUSSOU (titulaire)

Commission paritaire FIES : Julien MESTRE (suppléant)

Commission paritaire apprentissage : Julien MESTRE (titulaire)

Commission paritaire études et observatoires : Julien MESTRE (titulaire)

Groupe de travail paritaire communication : Didier POUSSOU

- **Fonds mutualisés : reliquat 2013 (consommation à hauteur 597 282€ au 03/04/2015)**

ANNEE	Données	
	MONTANT ACCORDE CP	Nombre de N° ICOM
2014	131 405 €	75
2015	465 877 €	157
Total général	597 282 €	232

Au 14/04/2015, 740.952€ ont été consommés. 100K€ restent donc disponibles pour les esh et 100K€ ont été affectés au Fonds paritaire mutualisé de formations des esh.

Décision des membres de la CPN : le relevé de décisions de la séance de la CPNEF est validé à l'unanimité.

4. Méthode de travail paritaire de mise à jour de la Convention Collective Nationale des esh

Cf. annexe 4

Proposition à la signature de l'accord validé lors de la séance du 18/03/2015

Une fois amendé en séance, le protocole est signé par l'ensemble des représentants des organisations syndicales représentatives de la branche des esh et la délégation employeurs. Le protocole est également notifié à chaque organisation syndicale et un exemplaire leur est remis.

Les organisations syndicales signataires de la CCN des esh seront invitées à signer ledit protocole d'accord et à participer aux négociations.

5. Lancement des négociations dans le cadre de la mise à jour de la Convention Collective Nationale des esh

Débats en séance

Propositions de thèmes de travail :

- Organisation du travail,
- Politique de rémunération,
- Droit syndical,

- Avantages sociaux.

Les séances plénières de la CPN de mai à juillet 2015 se dérouleront de 9H30 à 17H00, la réunion de préparation par délégation aura lieu l'après-midi de la veille.

Informations :

- Etat d'avancement de la collecte des données dans le cadre de l'enquête annuelle RH (données 2014) : 80% des esh ont répondu à l'enquête annuelle Ressources Humaines (données 2014).
- Production du rapport de branche 2015 pour l'Assemblée Générale des esh du 4/06/2015

Clôture de la séance à 16h40 heures.